



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITIONS SENIORS Réunion du 15 Février 2019 n° 16

Présents : Madame SALDANA - Messieurs LUCAS – GRAS - AGASSE – DELRIEU – REALLAND – GABAS – THEVENIN – CALADOU – PLOMBAT – PUEYO

Excusés : Monsieur MASSELIN – MORALES -

Le Procès Verbal de la réunion précédente est **APPROUVE** à l'**UNANIMITE**.

MATCHS à JOUER / à REJOUER

La Commission Régionale des Compétitions de la Ligue d'Occitanie, au regard des éléments calendaires, et notamment de la chronologie initiale des matchs, a procédé à la reprogrammation des matchs non joués aux la dates initialement prévues.

(Liste ci-dessous)

⇒ <https://occitanie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/18/bsk-pdf-manager/2084aabba17585f892bad402d421fbe0.pdf>

La Commission se réserve la possibilité de modifier cette programmation en cas de nécessité.

NATIONAL 3

Modifications accordée

- RODEO FC / RODEZ 2 se jouera le 16.02.19 au terrain des Argoulets – Foot Honneur Pierre Cahuzac à Toulouse

REGIONAL 3

Modifications accordées

Poule B

- Match du 24.02.19 MENDE AV FOOT LOZERE 2 / ALES se jouera le 03.03.19

Poule E

- POUVOURVILLE / MEAUZAC se jouera le 16.02.19 au terrain La Ramée n° 5 à Tournefeuille

Poule H

- Match ONET LE CHATEAU 2 / ST AFFRIQUE du 17.02.19
Suite demande du club d'ONET LE CHATEAU,
Suite réception de l'autorisation de prêt du stade NIARFEX synthétique de la municipalité de LUC LA PRIMAUBE,
La Commission autorise que la rencontre ONET LE CHATEAU 2 / ST AFFRIQUE du 17.02.19 se joue 17.02.19 à 15H au stade NIARFEX synthétique à Luc La Primaube.

REGIONAL 1

Modifications accordées

Poule B

- Match du 10.03.19 UNION ST JEAN / COLOMIERS se jouera le 02.03.19

AMENDE

Annexe 5 – Dispositions Financières – Amendes diverses.

La présente décision ci-dessous est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.O

FORFAIT

SENIORS – REGIONAL 1 POULE C

- **UCHAUD n°517866** : Mail en date du 15.02.2019 du club d'UCHAUD informant du FORFAIT GENERAL de l'équipe SENIORS (1)
La Commission entérine le FORFAIT GENERAL de l'équipe d'UCHAUD n°51786 : Amende – 100 euros.

Le Vice-Président Délégué
C. GRAS

Le Président
A. LUCAS